



## DEMANDE D'AUTORISATION AU TRANSPORT SCOLAIRE – DISTANCE DE MARCHÉ

Ce formulaire doit être complété *chaque année* et soumis au directeur de l'école qui le fera parvenir au Service du transport scolaire.

Les demandent seront étudiées après la rentrée scolaire et une réponse sera transmise au plus tard à la mi-octobre.

Je reconnais que la résidence de mon enfant est située à distance de marche de l'école désignée et je demande l'autorisation au transport scolaire dans la mesure où les places sont en nombre suffisant et qu'aucun changement ne devra être apporté au parcours.

ANNÉE SCOLAIRE: \_\_\_\_\_ NOM DE L'ÉCOLE: \_\_\_\_\_ NIVEAU: \_\_\_\_\_

NOM DE L'ÉLÈVE: \_\_\_\_\_

ADRESSE DE RÉSIDENCE DE L'ÉLÈVE : \_\_\_\_\_

*Veuillez cocher les cases appropriées :*

TRANSPORT SCOLAIRE DU MATIN	TRANSPORT SCOLAIRE DE L'APRÈS-MIDI
De: <input type="checkbox"/> Adresse de résidence (tel que mentionné ci-haut) OU  <input type="checkbox"/> _____ Indiquez l'adresse officielle pour le transport scolaire	À: <input type="checkbox"/> Adresse de résidence (tel que mentionné ci-haut) OU  <input type="checkbox"/> _____ Indiquez l'adresse officielle pour le transport scolaire

RAISON: \_\_\_\_\_

TÉLÉPHONE (jour): \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
*Signature du parent ou du tuteur légal*

\_\_\_\_\_  
*Date*

**\*IMPORTANT: La CSET se réserve le droit d'imposer un tarif aux passagers.**

### Critères d'admissibilité au service de transport scolaire par autobus

L'élève dont le lieu de résidence (ou l'adresse officielle) se situe à une distance de l'école désignée supérieure aux distances indiquées ci-dessous. Ces distances correspondent à la plus courte distance à pied entre la résidence de l'élève, ou son adresse officielle, et l'école qu'il fréquente sur le territoire de la commission scolaire :

- 0.8 km pour le préscolaire
- 1.6 km pour le primaire, 1<sup>ère</sup> à 6<sup>e</sup> année
- 1.8 km pour le secondaire

Accepté le:	Autobus AM :	Autobus PM:	
Refusé le:	Raison:		